



CHAMPIONNATS JEUNES D'INDRE-ET-LOIRE 2022

Avoine – 3 décembre 2022
Tours – 4 décembre 2022
REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 :

L'organisation des Championnats d'Indre-et-Loire jeunes est placée sous la direction de M. Michel KRAUSS, Président du CDJE37, M. Nicolas CHADER Responsable des Jeunes 37, M. Jean-Louis SALVAING pour le Club d'échecs d'Avoine et de M. François LE GUILLOU pour l'Echiquier Tourangeau.

Les règles du jeu sont celles du 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et qui sont entrées en application au 1er janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse à l'aide de la dernière base pour papi.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs affiliés à la FFE (licence A) .

Article 2 :

Les championnats se déroulent en 2 journées :

1) Le club d'Echecs d'Avoine accueille le samedi 3 décembre 2022 les catégories U8M, U8F, U10M et U10F

- La cadence est de 2 x 15 min + 5 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Julie COLIN AFO1, J65080
- Le championnat U8 Mixte est homologué FFE avec le n° 57365
- Le championnat U8 F est homologué FFE avec le n° 57364
- Le championnat U10 Mixte est homologué FFE avec le n° 57367
- Le championnat U10 F est homologué FFE avec le n° 57366
- L'organisation se réserve le droit de fusionner 2 championnats d'une même catégorie si nécessaire.

2) L'Echiquier Tourangeau accueille le dimanche 4 décembre 2022 les catégories U12M, U14M et U16M

- La cadence est de 2 x 25 min + 10 sec par coup pour toute la partie.
- L'arbitrage des championnats est confié à Jean-Noël GRATEAU, AFO2, A04753
- Le championnat U12 Mixte est homologué FIDE avec le n° 57349
- Le championnat U14 Mixte est homologué FIDE avec le n° 57350
- Le championnat U16 Mixte est homologué FIDE avec le n° 57351

Article 3 :

Clôture des inscriptions : mercredi 30 novembre à 23h59.

Pour les U8 et U10 à Avoine le samedi 3 décembre 2022

1^{ère} ronde est à 14h pour

Les rondes suivantes s'enchaîneront dans un délai de 5 min après la fin de la dernière partie.

Proclamation des résultats vers 18h00

Le championnat se déroule en 5 rondes.

Le système de départage est

- 1) le buchholz tronqué,
- 2) le cumulatif

Le classement de la grille américaine sera celui pris en compte pour l'attribution des titres. Aucun blitz de départage ne sera organisé en cas d'égalité.

Article 4 : Rappel des règles pour les joueurs débutants

L'article A4 s'appliquera lors du tournoi (placement incorrect des pièces sur l'échiquier, placement incorrect de l'échiquier, achèvement d'un coup illégal).

- article 4 Un arbitre qui voit une violation de l'article 4 doit intervenir, sans attendre la demande du joueur.
- article 4.d En cadence rapide, l'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate.
- coups illégaux : un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.

Annexe A4.b du jeu rapide

- utiliser les 2 mains pour effectuer une prise, une promotion, le roque est un coup illégal, articles 4.1 et 7.7.1
- si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal : article 7.5
- prendre le roi de l'adversaire est un coup illégal, article 1.2
- déclencher la pendule de l'adversaire sans jouer de coup est un coup illégal article 7.8.1

Article 5 : Application des coups illégaux dans le tournoi

Le joueur achevant un coup illégal se voit attribuer une pénalité de 2 min à la pendule (rajoutées au temps de son adversaire).

Pour les U8 et U10, après le 3^{ème} coup illégal achevé dans la partie et constaté par l'arbitre, celle-ci sera définitivement perdue.

Article 6 : Comportement des joueurs

A l'issue de chaque rencontre, les joueurs

- remettront les pièces en place sur l'échiquier puis
- annonceront **ensemble** le résultat à l'arbitre référent de leur tournoi.

- Les téléphones portables doivent demeurer éteints ; tout son émis par un téléphone entraîne la perte de la partie.
- Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre (Article 12.7). Les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie.

Les spectateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les salles de jeu. L'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu.

Tout joueur qui a terminé sa partie devient spectateur et il est souhaitable qu'il ne reste pas debout autour d'une partie en cours.

- Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des joueurs dans chaque salle de jeu.
- Les pièces de chaque échiquier seront désinfectées avant et après chaque ronde.

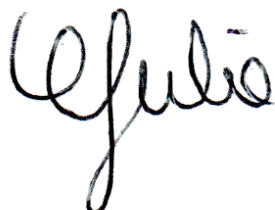
Article 7 :

S'il y a un protocole sanitaire en vigueur alors il s'appliquera sur toute la durée des compétitions pour les organisateurs, les joueurs et les accompagnants.

Fait à Avoine le 02/11/2022

L'arbitre Principal

Julie COLIN



Le Président du CDJE37

Michel KRAUSS

